

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 6 avril 2020 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et dans le but de minimiser les risques de propagation du virus pouvant découler de tout rassemblement de personnes assistant à une séance publique du conseil municipal, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a adopté, entre autres, une directive permettant aux municipalités de tenir leurs séances de conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication sans qu'ils y participent nécessairement en personne.

Tous les membres du conseil municipal et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont présents par vidéoconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 9 mars 2020 ainsi que les réunions spéciales du 9 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mars 2020.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 650 m³, moyenne : 80 m³/jr
Secteur Les Buissons : 10 404 m³, moyenne: 315 m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

2020-04-069
6965

2020-04-070
6965

2020-04-071
6965



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 25 et 27 mars 2020
Incendies: 26 mars 2020
Premiers répondants : 21 mars 2020
Formation des pompiers : « Pompier 1 » 14 et 15 mars 2020
Rencontre : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 19 février 2020

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-04-072
6966

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Jean Bissonnette, sous-ministre associé, direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique -20-02-24- Envoi de l'avenant #1 à l'entente de financement entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le Village de Pointe-aux-Outardes visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie, pour signature.

* Mme Nicole Boudreau, directrice adjointe, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord – 20-03-26- Confirmation d'attribution de financement pour le projet « Secteurs nourriciers et gestion des surplus alimentaires », pour un montant de 13 820 \$, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

* M. Jean Bissonnette, coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile et sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique -20-04-02- information que le gouvernement du Québec a fait l'annonce qu'il ne permettra pas l'ouverture de centres d'hébergement pour les sinistrés s'il survient un sinistre ou un événement sur le territoire municipal afin d'éviter les risques de contamination et de propagation de la COVID-19.

* Mme Catherine Lagacé, adjointe au président et secrétaire, Commission de la représentation électorale du Québec -20-04-03- Accusé réception de l'avis public émis par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes concernant sa décision de reconduire la division de son territoire en districts électoraux

Expédiée :

* M. Nicolas Avoine, Construction Nicolas Avoine -20-03-10- Envoi de la résolution numéro 2020-03-056 selon laquelle le conseil municipal accepte le prix négocié avec Construction Nicolas Avoine pour les travaux de réfection, à la suite d'un début d'incendie au Centre des loisirs, au coût de 13 877,07 \$, taxes incluses.

* M. Éric Munger, Roland Munger inc. -20-03-10- Envoi de la résolution numéro 2020-03-057 selon laquelle le conseil municipal accepte la soumission de Roland Munger inc. pour réaliser les travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest, au coût de 57 268,50 \$, taxes incluses.

* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -20-03-10- Envoi de la résolution numéro 2020-03-058 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique (MSP) par la MRC de Manicouagan.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



* Mme Mireille Simard, 82, rue Boisjoli -20-03-11- Envoi de la résolution numéro 2020-03-049 selon laquelle le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-2020-02, afin de permettre un empiètement additionnel de 2.44 mètres (8') en cour avant, dans le but d'y construire un agrandissement.

* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -20-03-11- Envoi de la résolution numéro 2020-03-060, les documents exigés ainsi que la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion s'est déroulée à huis clos. Il n'y a aucune période de questions.

2020-04-073
6967

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-04-06.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2020-04-074
6967

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 355-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-19 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a adopté le 20 janvier 2020, le Règlement numéro 354-19 ayant pour objet de fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter un taux d'intérêt différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois que le conseil municipal le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêts et le taux de pénalités applicables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 1^{er} avril 2020.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Règlement numéro 355-20 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'**ARTICLE 13** du règlement numéro 354-19 de la façon suivante :

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2020 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayées en date du 1^{er} avril 2020 est établi à 0% par année, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Le taux de pénalités applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayées en date du 1^{er} avril 2020 est établi à 0% par année, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2020.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2020-04-075
6968

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE
POINTE-AUX-OUTARDES AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Mme Geneviève Arsenault, du bureau Mallette, C.A., présente par vidéoconférence, explique le rapport financier 2019 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ainsi que le rapport du vérificateur. Elle répond également aux interrogations des membres du conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les états financiers 2019 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, le tout tel que présenté par la firme comptable Mallette, C.A.

2020-04-076
6968

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – COVID-19

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles recommandées par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie du coronavirus (COVID-19), le bureau administratif de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a été fermé au public en date du 20 mars dernier ;

CONSIDÉRANT l'ordonnance du premier ministre du Québec, M. François Legault de maintenir seulement les services essentiels et de préconiser le télétravail afin de limiter la propagation de la COVID-19, en date du 24 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure le maintien de ses services essentiels avec la mise en place d'une réorganisation du travail en tenant compte de la mesure de distanciation recommandée par le gouvernement ;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la réorganisation du travail au bureau administratif pendant le maintien des services essentiels de la façon suivante :

Directrice générale :	horaire variable, selon son contrat, partagé en télétravail et présence au bureau selon les besoins.
Inspecteur en bâtiment et sup. travaux publics :	horaire variable, selon son contrat, au bureau et en télétravail selon les besoins.
Adjointe administrative :	horaire normale 35h /semaine, au bureau.
Superviseure des loisirs et de la culture :	horaire variable, selon son contrat, en télétravail et présence au bureau selon les besoins.
Préposé aux travaux publics :	Horaire normale 40h /semaine.
Préposés aux travaux publics adjoints :	Selon les besoins.

2020-04-077
6969

TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES – DOMMAGE PAR L'EAU (FÉVRIER 2020)

- CONSIDÉRANT QUE** divers travaux de réparation doivent être réalisés à la suite de dommage causé par un bris d'eau au Centre des loisirs ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a demandé une estimation des travaux auprès de quelques entrepreneurs, suivi de négociations avec les assureurs pour l'exécution des travaux de réfection du Centre des loisirs ;
- CONSIDÉRANT QU'** après les négociations, Construction Nicolas Avoine procèdera à la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le prix négocié avec Construction Nicolas Avoine pour les travaux de réfection, à la suite de dommage causé par un bris d'eau au Centre des loisirs, au coût de 13 937,65 \$, plus taxes.

2020-04-078
6969

ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES PUIITS

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par des sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 ;
- CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre au ministre, tous les 5 ans ou d'ici le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68 et leurs mises à jour ;
- CONSIDÉRANT** la proposition d'Akifer afin de procéder à l'analyse de la vulnérabilité de ses sites de prélèvement d'eau souterraine, le tout conformément au Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

à l'alimentation en eau potable au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition d'Akifer afin de procéder aux travaux suivants :

- La localisation du site de prélèvement et une description de son aménagement ;
- Le plan de localisation des aires de protection immédiates, intermédiaires et éloignées, lequel doit permettre d'identifier leurs limites sur le terrain ;
- Les niveaux de vulnérabilité des aires de protection évaluées conformément à l'article 53 ;
- Au regard de l'aire de protection éloignée, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement ;
- Une évaluation des menaces que représentent les activités anthropiques et les événements potentiels répertoriés en vertu de l'item 4 ;
- Une identification des causes pouvant expliquer ce qui affecte ou ce qui a affecté la qualité et la quantité des eaux souterraines exploitées par le prélèvement, en fonction de l'interprétation des données disponibles. Notamment, celle obtenues dans le cadre des suivis de la qualité des eaux brutes et distribuées, exigés en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;
- Assistance pour la demande de soutien financier en lien avec les travaux.

Pour un montant total de 21 640 \$, plus taxes.

2020-04-079
6970

ACHAT – POMPES DOSEUSES ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Plomberie Chauffage O'Max inc. pour la fourniture d'une pompe doseuse ainsi que des accessoires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission reçue de Plomberie Chauffage O'Max inc. pour la fourniture d'une pompe doseuse ainsi que des accessoires, et ce, au coût de 2 210,81 \$, plus taxes

2020-04-080
6970

ISOLATION DES TUYAUX À EAU – SOUS LE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Plomberie Chauffage O'Max inc. pour la fourniture et l'installation d'un isolant sur les tuyaux à eau situés sous le Centre des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission reçue de Plomberie Chauffage O'Max inc. pour la fourniture et l'installation d'un isolant sur les tuyaux à eau situés sous le Centre des loisirs, et ce, au coût de 4 583,00 \$, plus taxes.

2020-04-081
6970

RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçue du comité organisateur de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 28 juin 2020.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 28 juin 2020.

2020-04-082
6971

FEUILLET PAROISSIAL - IMPRIMERIE LIMOILOU INC.

CONSIDÉRANT la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'espace publicitaire accordé est de 195,45 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 195,45 \$, taxes incluses.

2020-04-083
6971

DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.

2020-04-084
6971

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL EN 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 26 877 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2020-04-085
6971

CONGRÈS 2020 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2020, à Québec, au coût de 605 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.



2020-04-086
6972

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

POLITIQUE DE SAINES HABITUDES DE VIE – CAMP DE JOUR DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une Politique pour de saines habitudes de vie au camp vise à donner à chaque jeune un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie et, par le fait même, à mettre en place des conditions optimales à leur développement global ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précise l'ensemble des conditions qui définissent les environnements favorables aux saines habitudes de vie au sein du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique se veut également un outil appuyant la réalisation de la mission et des objectifs généraux du camp, tout comme une référence quant aux moyens choisis pour contribuer à la promotion et à l'adoption par les jeunes et par l'équipe d'animation de saines habitudes de vie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte la Politique pour de saines habitudes de vie au camp, préparée par Mme Joëlle Bernier, superviseure en loisirs et culture, qui a pour objectif que chaque jeune, au camp de jour, découvre les plaisirs d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation et de s'accepter comme une personne unique dotée de belles qualités.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

2020-04-087
6972

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion s'est déroulée à huis clos. Il n'y a aucune période de questions.

2020-04-088
6972

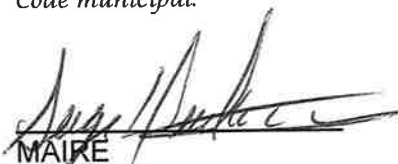
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 28.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE